

Annexe I**RÈGLEMENT ET GRILLE D'EXAMEN**

BTS MANAGEMENT DES UNITÉS COMMERCIALES			Voie scolaire dans un établisse- ment public ou privé sous contrat, CFA ou section d'appren- tissage habilité. Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Voie scolaire dans un établisse- ment privé, CFA ou section d'appren- tissage non habilité. Formation profes- sionnelle continue dans les établis- sements publics non habilités ou en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle	
Épreuves	Unité	Coef.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 Culture générale et expression	U. 1	3	écrite	4 h	CCF 3 situations d'évaluation		écrite	4 h
E2 Langue vivante étrangère 1	U. 2	3	écrite orale	2 h + 20 min* 20 min	CCF 4 situations d'évaluation		écrite orale	2 h + 20 min* 20 min
E3 Économie-droit	U. 3	3	écrite	4 h	CCF 3 situations d'évaluation		écrite	4 h
E4 Management et gestion des unités commerciales	U. 4	4	écrite	5 h	ponctuelle écrite	5 h	écrite	5 h
E5 Analyse et conduite de la relation commerciale	U. 5	4	CCF 1 situa- tion d'éva- luation		CCF 1 situation d'évaluation		orale	45 min
E6 Projet de développement d'une unité commerciale	U. 6	4	orale	40 min	CCF 2 situations d'évaluation		orale	40 min
Épreuve facultative EF1 Langue vivante étrangère 2 (1)	UF. 1		orale	20 min	ponctuelle (orale)	20 min	orale	20 min

* Temps de préparation.

(1) La langue vivante étrangère choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.

Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.